



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 1^{er} juillet 2020

Redressement judiciaire de Presstalis :

Communiqué de presse des ministres de l'Économie et des Finances et de la Culture

Le tribunal de commerce de Paris a homologué, ce mercredi 1^{er} juillet, le plan de reprise du niveau 1 de la société Presstalis, principale société de distribution de la presse et seule en mesure de distribuer la presse quotidienne nationale sur l'ensemble du territoire. La coopérative des quotidiens, unique structure à avoir présenté une offre de reprise, devient donc l'actionnaire d'une nouvelle société de distribution nommée France Messagerie.

Bruno le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et Franck Riester, ministre de la Culture, saluent cette décision et se réjouissent que la mobilisation des éditeurs et de l'ensemble de la filière ait permis, par la reprise partielle de la société de messagerie, d'éviter toute rupture de continuité dans la distribution de la presse vendue au numéro.

La réforme de la loi Bichet menée l'an dernier a facilité l'accompagnement de la transformation du secteur, avec des outils plus adaptés que ceux dont nous disposions précédemment : un nouveau régulateur, l'ARCEP, doté de pouvoirs d'urgence forts, est pleinement mobilisé sur le sujet.

Depuis le début de l'année, et face aux difficultés rencontrées par Presstalis, l'Etat a apporté un soutien fort au secteur afin d'éviter une liquidation de l'ensemble de la société, dont les conséquences systémiques auraient été dramatiques.

En premier lieu, et en plus du versement anticipé des 27 M€ de subvention prévus en lois de finances, l'Etat a soutenu la société pour la poursuite de son activité pendant le confinement afin d'assurer la continuité de la distribution de la presse, en accordant à Presstalis une subvention supplémentaire de 17 M€, ainsi qu'un prêt du fonds de développement économique et social (FDES) d'un montant de 35 M€. Le ministère de la Culture a également pris en charge les chèques de qualification dus aux marchands de presse pour un montant de 16,2M€.

Ensuite, après le dépôt d'une offre de reprise par la Coopérative des quotidiens (CDQ) au tribunal de commerce, le Gouvernement s'est engagé à participer aux besoins de reprise de la nouvelle structure en contribuant au plan de financement à hauteur de 80 M€. Le ministre de la Culture s'est également mobilisé pour faciliter la mise en place de solutions pour le niveau 2, en accompagnant la reprise des dépôts de Lyon et Marseille sous forme de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

Enfin, l'Etat a choisi d'apporter un soutien spécifique aux acteurs les plus fragiles de la distribution avec la mise en place de deux aides exceptionnelles : la première pour les diffuseurs spécialistes et indépendants, et la seconde pour les éditeurs indépendants de titres d'information politique et générale fragilisés par la crise de la messagerie, pour un montant total de 27 M€ (19 M€ pour les diffuseurs et 8 M€ pour les éditeurs). L'ensemble des éditeurs auront par ailleurs accès aux prêts et garanties de l'IFCIC, dont les capacités d'intervention sont renforcées.

L'ensemble de ces mesures financières sont prévues dans le PLFR 3, en cours d'examen à l'Assemblée nationale.

La pérennité de la distribution de la presse sur l'ensemble du territoire constitue une exigence démocratique

que l'Etat continuera de préserver.

Les pouvoirs publics continueront à être attentifs aux conséquences sociales de cette restructuration et vigilants sur l'accompagnement dont bénéficieront les salariés qui ne pourront être repris dans la nouvelle structure comme sur le niveau 2.

Les ministres suivront avec la plus grande attention le lancement de la nouvelle société de messagerie, en veillant à ce que les fragilités du passé ne se reproduisent pas, ainsi que l'accompagnement qui sera apporté à l'ensemble de la filière.

Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Service de presse Ministère de la Culture

01 40 15 83 31 - service-presse@culture.gouv.fr